

Arrêté portant nomination des membres du jury de MASTER 1

Mention : HISTOIRE, CIVILISATIONS, PATRIMOINE

Parcours :

Le Président de l'Université de Nantes,

Sur proposition du Directeur de l'UFR d'Histoire, Histoire de l'art et Archéologie

En date du 16/12/2019

Vu le code de l'Education, notamment les articles L. 712-2 et L. 613-1 et suivants, D611-1 et suivants
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master modifié,
Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 accréditant l'Université de Nantes en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Article 1^{er} : La liste des membres du jury de la formation citée en en-tête du document au titre de l'année universitaire 2019-2020 est établie comme suit :

- Est nommée **présidente du jury** :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Grade</u> (<i>enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs</i>)
PIMOUGUET-PEDARROS Isabelle	Professeur des universités

Sont par ailleurs nommés (**membres du jury**) :
(*enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, vacataires agréés, personnalité qualifiée*)

<u>Nom Prénom</u>	<u>Grade et établissement de rattachement</u>
GUILLOUET Jean-Marie	Maître de conférences HDR des universités
JEANNESSON Stanislas	Professeur des universités
LAMOUCHE Emmanuel	Maître de conférences des universités
PETERS-CUSTOT Annick	Professeur des universités
SCHNAKENBOURG Eric	Professeur des universités

Article 2 : La composition du jury fait l'objet d'un affichage dans les lieux d'enseignement.

Article 3 : Le directeur général des services de l'Université et le directeur de l'UFR sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur de l'UFR
le 16/12/2019

Yann LIGNEREUX



Fait à Nantes, le **19 DEC. 2019**
Le Président de l'Université

P/ le président de l'Université de Nantes
et par délégation
Olivier LABOUX Le Vice-Président Formation et Vie Universitaire

Dominique AVERTY